

Découvrez les beautés qu'offrent les plaines du Razès et de la Malepère. Des points de vue à couper le souffle et d'une grande poésie.
Une balade entre vignes, oliveraies, genêts, forêts et garrigues autour du magnifique petit village de Cailhau. Partez à la découverte d'un patrimoine naturel et historique exceptionnel.

 Durée	3h 05	 Difficulté	Moyenne
 Distance	9,53 km	 Retour au départ	Oui
 Dénivelé positif	113 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	113 m	 Commune	Cailhau (11240)
 Point haut	292 m		
 Point bas	209 m		



Description

Le départ a lieu devant "L'écurie de Pépé", au pied du chêne vert six fois centenaire (stationnement possible sur la promenade devant la Mairie, à quelques mètres du départ).

(D/A) Empruntez le chemin qui descend vers les jardins, en passant devant la croix datant de 1676 et suivez le balisage.

(1) En bas du chemin, tournez à droite et remontez jusqu'au plateau. Au croisement, continuez tout droit, en contournant le Pech du Fort (alt.300m).

(2) De cet endroit, vous surplomberez d'un coté toute la vallée du Razès, avec une vue panoramique sur le village de [Cailhau](#) et les Pyrénées en arrière-plan, et de l'autre vous profiterez d'une incroyable vue sur le village de Montréal et sur la forêt de la Malepère.

Redescendez la colline et tournez à droite pour rejoindre la petite route (Départementale 8) que vous vous emprunterez sur votre droite. Après 1 kilomètre bien ombragé, vous rejoindrez le lieu-dit Bades, où vous pourrez admirer, vignes, oliveraies, genêts et garrigues.

(3) Continuez tout droit jusqu'à rejoindre la Croix de la Demoiselle.

(4) Prenez la route qui part sur votre gauche, pour emprunter tout de suite à droite le chemin qui remonte vers le château d'eau, et le Pech Nadiou.

(5) En haut de la côte, empruntez le petit sentier à votre droite qui s'enfonce dans un superbe petit bois. Le petit sentier est étroit, et présente deux ou trois endroits délicats, mais pas dangereux. En bas du sentier, prenez à droite et remontez le Chemin des Fontanelles. Au bout de la route prenez à droite, et le chemin tout de suite à gauche pour rejoindre le Chemin de La Prade.

(6) Tournez à gauche et descendez la route, passez devant la station d'épuration et 50m plus loin prenez le chemin à droite au milieu des vignes. Après avoir longé la vigne de la Moulinasse, engagez vous à droite, remontez un peu et tournez à gauche pour rejoindre la Croix Rouge. Prenez le chemin qui redescend sur votre gauche, puis tournez à droite pour rejoindre la Chapelle Notre-Dame des Prés.

(7) Au croisement, prenez la Départementale 18 à gauche, puis la première à droite pour rejoindre la Maissonnette de Cambon. C'est à cet endroit que passe la Voie Verte. Ne l'empruntez pas mais faites une dizaine de mètres afin de vous engager à droite sur un chemin qui longe cette ancienne ligne ferroviaire.

Au bout du chemin, vous arrivez devant le lieu-dit Monède, où se trouve une nouvelle croix.

(8) Ne passez pas sous le pont, et continuez sur la route en passant devant l'ancienne gare, puis tournez à droite. Faites un virage à droite et continuez tout droit jusqu'à retrouver la route D221. Prenez à droite, puis le chemin tout de suite à gauche. En remontant ce chemin vous passerez devant l'Étang de Lagardie (caché derrière quelques roseaux), pour remonter jusqu'à la Croix de Pujal.

(9) Continuez tout droit, en direction du village. En bas du chemin prenez la deuxième rue à droite (Rue des Jardins) et remontez-la, jusqu'à la Place Achille Laugé. Prenez à gauche pour vous engager sur la place, contournez la salle des fêtes, puis remontez les escaliers. Traversez la Grand Rue, empruntez un nouvel escalier (devant le boulodrome et l'aire de jeu) et rejoignez le parvis de l'Église Saint-Christophe, sur lequel se trouve la plus ancienne croix de la commune (1643).

Points de passage

-  **D/A Départ devant le grand chêne vert**
N 43.147042° / E 2.138033° - alt. 259 m - km 0
-  **1 À droite sur le chemin**
N 43.14882° / E 2.137924° - alt. 241 m - km 0.24
-  **2 Point de vue sur le Razès et la Malepère**
N 43.155919° / E 2.138032° - alt. 291 m - km 1.11
-  **3 Bades**
N 43.15082° / E 2.145361° - alt. 276 m - km 2.64
-  **4 Croix des Demoiselles**
N 43.146972° / E 2.146179° - alt. 273 m - km 3.09
-  **5 Pech Nadiou**
N 43.145444° / E 2.147664° - alt. 288 m - km 3.33
-  **6 À gauche Chemin de La Prade**
N 43.145684° / E 2.136121° - alt. 238 m - km 4.49
-  **7 Notre Dame des Prés**
N 43.144248° / E 2.126316° - alt. 212 m - km 5.9
-  **8 Croix de Monède**
N 43.149613° / E 2.122431° - alt. 217 m - km 6.89
-  **9 Croix du Pujal**
N 43.149194° / E 2.131722° - alt. 239 m - km 8.65
-  **10 Église Saint-Christophe**
N 43.147557° / E 2.13644° - alt. 266 m - km 9.27
-  **D/A Arrivée devant le grand chêne vert**
N 43.146993° / E 2.138138° - alt. 258 m - km 9.53

(10) Engagez vous à droite dans la Rue de l'Église, et prenez la première rue à droite (Rue du Cayre) pour redescendre vers la Rue de la Malepère, en passant sous la Porte Ayguière (le Porche). Prenez à gauche et remontez vers votre point de départ (D/A).

Informations pratiques

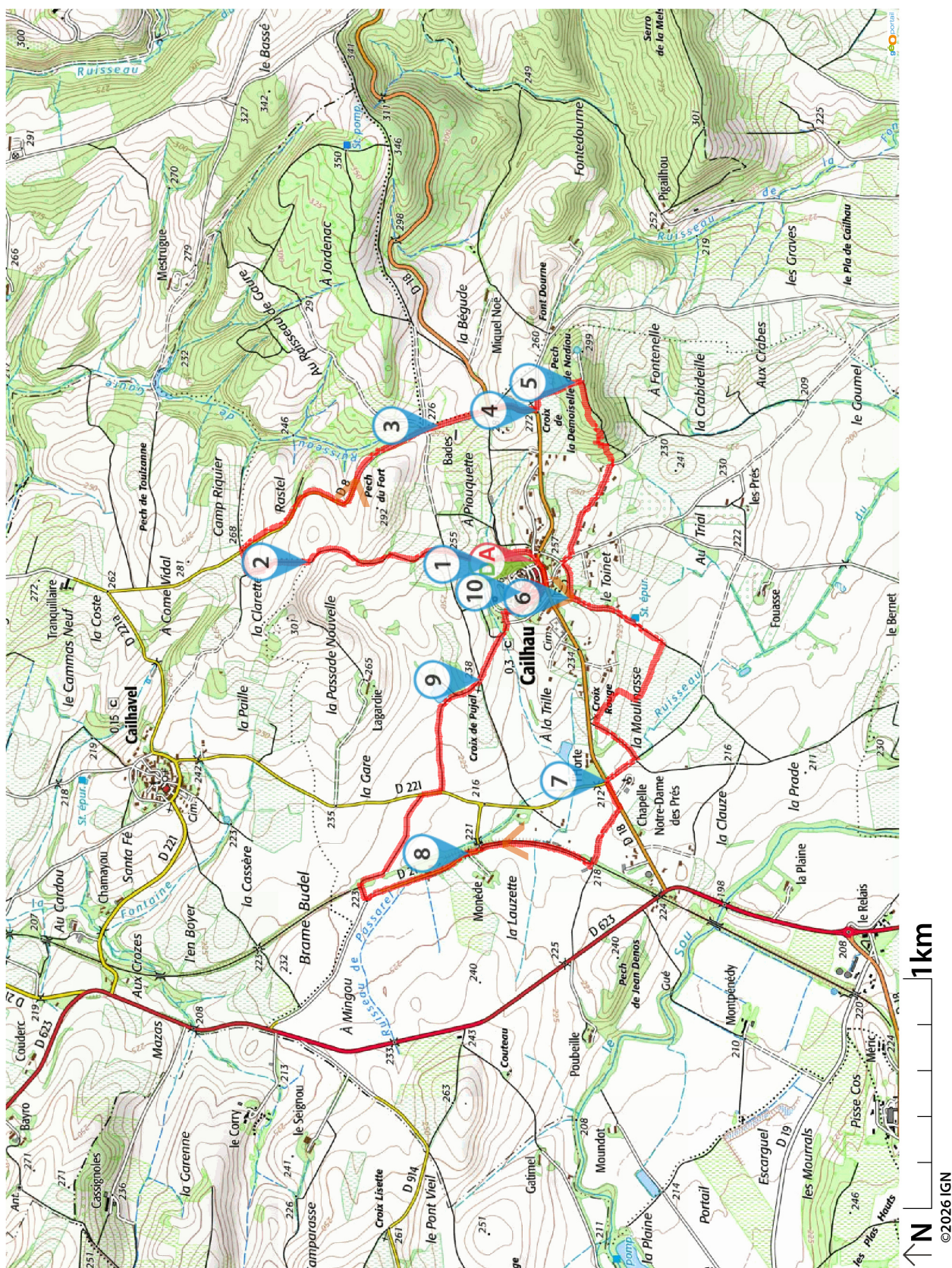
Sanitaires et Fontaine devant la salle des fêtes, Place Achille Laugé

Restauration et rafraîchissement au bistrot A'Kotee, près de la place et du porche.

(5) Il est possible de monter jusqu'au château d'eau qui se trouve à 200m environ, pour profiter d'un point de vue exceptionnel sur la vallée et d'une très belle table d'orientation, avant de revenir sur vos pas pour reprendre le petit sentier forestier.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-papillon-de-cailhau/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

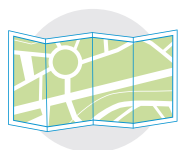
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



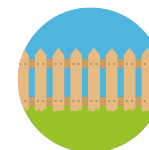
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



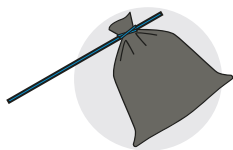
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.